

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	14
- présents	10
- votants	13
- absent	1

Date de convocation :

1^{er} septembre 2022

Date d'affichage :

1^{er} septembre 2022

VOTE

- POUR	13
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de ST JEAN ST NICOLAS

Séance du mercredi 07 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 7 septembre à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Marc-André DABAT – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Caroline DANGEL – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL

Absent et représenté : Michel PRETI (pouvoir à Thierry BAUD) – Monique JANIK (pouvoir à Isabelle DE COLOMBEL) – Claude GUET (pouvoir à Rodolphe PAPET)

Absent : Jérémy VINCENT

Isabelle DE COLOMBEL est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°074/2022 : CESSION DE PARCELLES COMMUNALES DE LA ZONE ARTISANALE DES FOULONS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-6 et L.5211-37,

Vu l'arrêté préfectoral n°05-2018-12-31.001 du 31 décembre 2018, relatif à la modification des statuts de la communauté de communes Champsaur Valgaudemar (CCCV), et notamment la compétence obligatoire « actions de développement économique », dont la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité,

Vu la délibération n°94/2017 du 19 décembre 2017 transférant la zone artisanale des Foulons à la CCCV,

Considérant que les parcelles de la zone artisanale des Foulons demeurent propriété de la commune et qu'il convient de les céder à la CCCV dans le cadre du transfert de compétence,

Le Maire explique qu'un bornage a été effectué par un géomètre afin de diviser les parcelles initiales BC304 et BC354. 14 parcelles ont été bornées pour le futur aménagement qui comprendra 8 lots, pour une superficie totale de 11 931 m².

Le tableau ci-dessous reprend la liste des parcelles :

Section parcelle	N°	N° lot	Contenance en m ²	Section parcelle	N°	N° lot	Contenance en m ²
BC	304b	Voirie	814	BC	354l	Lot 8	1 334
	304c	Lot 1a	228		354m	Lot 7	1 929
	304d	Lot 2a	537		354n	Poste edf	65
	304e	Lot 3a	517		354o	Lot 6	1 688
	304f	Voirie	357		354p	Lot 5b	1 608
	304g	Lot 5a	235		354q	Voie	189
					354r	Voie	4
	354h	Lot 1b	515		354s	Lot 3b	523
	354i	Lot 2b	203		354t	Lot 4	1 092
	354k	Voirie	751		354u	Voie	156

Suite à la négociation entre les parties, le prix de vente proposé est de 1€/m², pour un montant total de 11 931,00€.

En accompagnement de ces cessions, la commune souhaite être associée aux choix des entreprises et souhaite la mise en place de clauses relatives à la revente des parcelles par les futurs acquéreurs.

Le conseil municipal délibère et décide :

- ↳ **D'AUTORISER** la cession des parcelles communales ci-dessus référencées, faisant partie de la zone artisanale des Foulons, à la communauté de communes Champsaur Valgaudemar, pour une surface totale de 11 931 m², au prix de 1€/m²
- ↳ **DE DIRE** que les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur
- ↳ **DE DESIGNER** Me Jancart, notaire à St-Bonnet en Champsaur, pour rédiger l'acte notarié correspondant
- ↳ **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

LE MAIRE,
Rodolphe PAPET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

et publication ou notification du **12 SEP. 2022**